



RENAÎTRE ICI

LES RV DE L'HEBERGEMENT

01 JUILLET 2020

Optimiser ses besoins en trésorerie

*Intervenant : **Isabelle Buys** – Responsable Crédit - BPI Direction Régionale Grenoble*

Modérateur : Nathalie Vallier – Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

ODJ :

Présentation BPI

Produits financiers proposés par BPI

(Prêt Rebond et son évolution – Prêt Tourisme)

Comment assouplir sa trésorerie en fonction des situations rencontrées



Auvergne
Rhône-Alpes
Tourisme

bpifrance

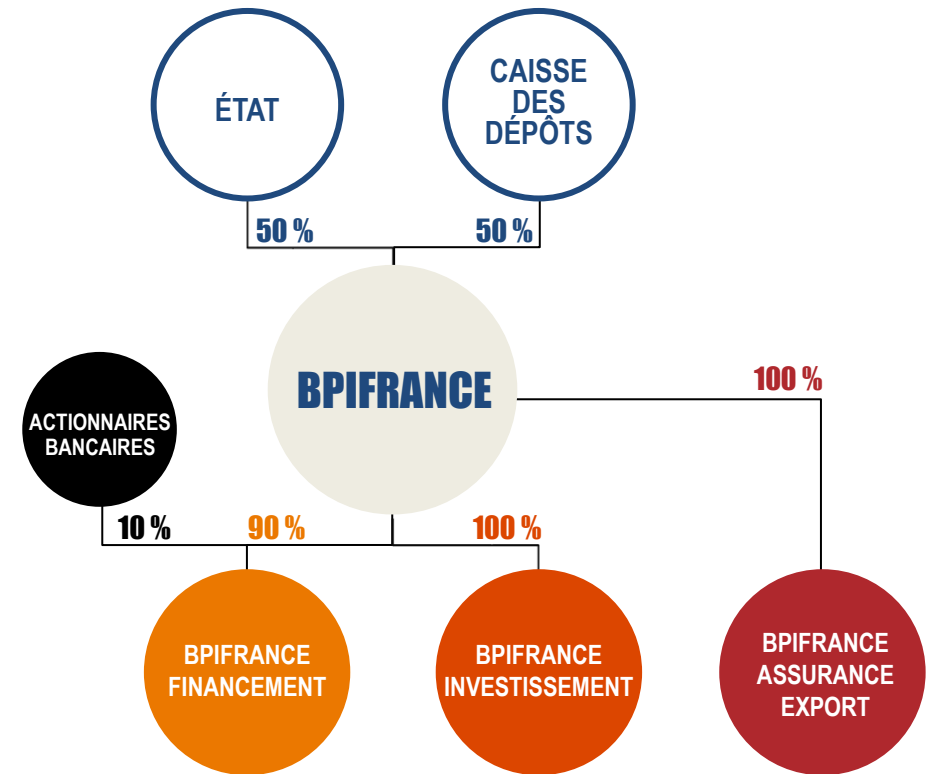
BPI : Banque publique d'investissement agit en appui des politiques publiques

Créé par la loi du 31 décembre 2012, **Bpifrance** est détenu à 50 % par l'État et 50 % par la Caisse des dépôts

Dès sa création, le groupe s'est organisé autour de deux pôles :

- Bpifrance Financement
- Bpifrance Investissement

Depuis le 1er janvier 2017, la nouvelle filiale Bpifrance Assurance Export assure, au nom de l'État et sous son contrôle, l'activité export des entreprises.



Objectifs :

- Accompagner la croissance des entreprises ;
- Préparer la compétitivité de demain ;
- Développer un écosystème favorable à l'entrepreneuriat.

Activités :

- Financement de l'innovation sous forme de crédit bancaires
- Garantie de prêts bancaires
- Co-financement de prêts bancaires à moyen et long terme
- Financement des besoins à court terme
- Investissement en fonds propres
- Distribution de soutiens financiers à l'export

Un continuum de solutions à chaque étape clé du développement de l'entreprise

Nous soutenons les projets innovants, individuels et collaboratifs, sous forme d'aides à la R&D, puis de financement pour le lancement industriel et commercial, ou encore sous forme de prise de participation :

- Aide à l'Innovation : subvention, avance récupérable, prêt Innovation R&D
- Prêt d'Amorçage pour préparer la levée de fonds
- Prêt Innovation pour lancer sur le marché des produits et services innovants
- Investissement en fonds propres, en direct ou via les fonds partenaires

Accompagnement

- Conseil, université et mise en réseau

INNOVATION



Nouvelle activité

* Depuis le 1^{er} janvier 2017, Bpifrance Assurance Export assure, au nom de l'État et sous son contrôle, l'activité export des entreprises.

Nous intervenons en cofinancement aux côtés des banques pour les investissements des entreprises de toutes tailles :

- Prêt à moyen et long terme
- Crédit-bail mobilier
- Crédit-bail immobilier

Nous proposons des Prêts sans garantie, longs et patients, pour financer l'immatériel et les besoins en fonds de roulement :

- Prêt Croissance, Prêt d'Avenir
- Prêt Vert, Prêt Numérique
- Prêts Participatifs
- Prêts de Développement territorial

Nous renforçons la trésorerie des entreprises :

- Mobilisation des créances publiques et privées
- Préfinancement du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Accompagnement

- Conseil, université et mise en réseau

FINANCEMENT

Nous prenons des participations minoritaires dans les entreprises de croissance, de l'amorçage à la transmission, le plus souvent aux côtés de fonds privés, nationaux ou régionaux :

- Prise de participation dans l'entreprise, quelle que soit sa taille
- Obligations convertibles

Nous investissons aux côtés d'acteurs publics et privés dans des fonds de capital investissement qui investissent eux-mêmes dans des PME :

- Plus de 350 fonds partenaires dont près d'un tiers de fonds régionaux et interrégionaux

Accompagnement

- Conseil, université et mise en réseau

FONDS PROPRES



Nous accompagnons les projets à l'export :

• Assurance Export :
Prospection, Crédit, Change/
Garantie des cautions
et des préfinancements*

- Prêt Croissance International
- Fonds Propres
- Garantie des financements bancaires dédiés à l'international

Accompagnement

Développement, implantation,
mission Business à l'étranger,
conseil, université et mise en réseau

INTERNATIONAL

GARANTIE

Nous apportons aux banques notre garantie à hauteur de 40 % à 60 % pour les inciter à financer les PME dans les phases les plus risquées :

- Création
- Reprise
- Innovation
- International
- Développement
- Renforcement de la trésorerie (jusqu'à 70 % avec les Régions)

bpifrance

Prêt lancé en partenariat avec la Banque des Territoires

De 50 000 à 2 000 000 euros destinés aux acteurs du secteur du tourisme,

Entreprises éligibles ≥ 3 ans - PME – TPE – ETI - GE :

- L'hôtellerie (sous toutes les formes de gestion d'hébergement),
- De la restauration,
- Du bien-être (thalassothérapie et thermalisme),
- Du voyage et des transports touristiques,
- Des villages vacances,
- Des musées ou des infrastructures touristiques de divertissement et autres parcs de loisirs,
- D'une manière générale, **l'ensemble des solutions participants à la nouvelle économie du secteur**



Auvergne
Rhône-Alpes
Tourisme

Dépenses financées

- **Besoins de trésorerie** liés à la situation conjoncturelle
- **Les investissements immatériels** : dépenses de communication, de recrutement et de formation, coûts de mise aux normes ou de rénovation, notamment dans une démarche écoresponsable, etc.
- **Augmentation du Besoin en Fonds de Roulement** générée par le projet de développement.
- **Les investissements corporels** à faible valeur de gage : équipements, matériels, mobiliers, etc. et notamment ceux liés à une démarche de développement durable ou de transformation digitale.
- **Les opérations de transmission** (y compris croissance externe) : acquisition de fonds de commerce ou achat de titres permettant de devenir majoritaire à l'issue de l'opération.



Montant

- De 50 000 à 2 000 000 €
- Durée modulable de 2 à 12 ans avec un différé d'amortissement allant de 6 à 36 mois maximum selon la durée du remboursement

Coût

- Taux fixe
- Assurance décès /PTIA

Atouts

- Pas de suretés réelles et / ou personnelles sur les actifs de l'entreprise ou de son dirigeant
- Taux préférentiel
- Durées de remboursement et différé d'amortissement modulables

Offre adaptée à la résolution de tensions de trésorerie passagères dans l'attente d'un retour à des conditions normales d'exploitation

Point de vigilance

Le bénéficiaire doit être en mesure de recevoir une aide d'Etat relevant du régime dit «de minimis»

Offres complémentaires

- Financements bancaires associées pourront bénéficier d'une Intervention en garantie de **BPIfrance** selon les règles et conditions de taux en vigueur
- **Prêts sans garantie complémentaires**: Prêt Hôtellerie, Prêt Rebond, Prêt Croissance

Que finance ce prêt ?

- **Besoins de trésorerie liés à la situation conjoncturelle**
- **Les investissements immatériels** : dépenses de communication, de recrutement, de formation, coûts de mise aux normes ou de rénovation, notamment dans une démarche éco-responsable, etc.
- **Augmentation du Besoin en Fonds de Roulement** générée par le projet de développement
- **Les investissements corporels à faible valeur de gage** : équipements, matériels, mobiliers, etc.
- **Les opérations de transmission** (y compris croissance externe) : acquisition de fonds de commerce ou achat de titres permettant de devenir majoritaire à l'issue de l'opération

MODALITES

- Le montant du prêt est au plus égal au montant des fonds propres et quasi propres de l'emprunteur
- Partenariat financier (1 pour 1)** sous forme de financement bancaire associé, de financement participatif ou d'apport en capital portant sur le même programme et réalisé depuis moins de 6 mois
- Échéances trimestrielles** avec amortissement linéaire du capital
- Dans tous les cas l'emprunteur, la cible ou le bénéficiaire doit produire une documentation comptable qui couvre une période de **24 mois d'activité minimum**

www.tourisme.bpifrance.fr

PRÊT TOURISME
Prêt sans garantie

50 000 €
À 2 000 000 €

DURÉE DE
2 À 12 ANS

POUR LES TPE/PME/ETI

bpi france
SERVIR L'AUTRE

BÉNÉFICIAIRES

- TPE, PME, ETI, GE
- ÂGE DE L'ENTREPRISE
 - Creation
 - > 3 ans
- ELIGIBILITÉ
 - Exerçant dans le secteur du tourisme, comprenant l'hébergement, la restauration, les loisirs, les voyages et transports touristiques, patrimoine, événement, etc.
 - Le respect des seuils de la définition européennes de la PME et de l'ETI seront vérifiés

CARACTÉRISTIQUES DU PRÊT

- De 50 000 € à 2 000 000 €
- Durée modulable de 2 à 12 ans, avec un différé d'amortissement allant de 6 à 36 mois maximum selon la durée de remboursement.

COÛT

- Taux fixe
- Assurance Décès / PTIA.

ATOUTS DU PRODUIT

- Pas de sûretés réelles et / ou personnelles sur les actifs de l'entreprise ou de son dirigeant.
- Taux préférentiel.
- Durées de remboursement et différé d'amortissement modulables.
- Offre adaptée à la résolution de tensions de trésorerie passagères dans l'attente d'un retour à des conditions normales d'exploitation.

POINT D'ATTENTION

- Le bénéficiaire doit être en mesure de recevoir une aide d'Etat relevant du régime dit « de minimis »

OFFRES COMPLÉMENTAIRES

- Les financements bancaires associés pourront bénéficier d'une intervention en garantie de Bpifrance, selon les règles et conditions de taux en vigueur.
- Prêts sans garantie complémentaires : Prêt Hôtellerie, Prêt Rebond, Prêt Croissance.

QUE FINANCE CE PRÊT ?

- Besoins de trésorerie liés à la situation conjoncturelle.
- Les investissements immatériels : dépenses de communication, de recrutement et de formation, coûts de mise aux normes ou de rénovation, notamment dans une démarche écoresponsable, etc.
- Augmentation du Besoin en Fonds de Roulement générée par le projet de développement.
- Les investissements corporels à faible valeur de gage : équipements, matières, mobiliers, etc.
- Les opérations de transmission (y compris croissance externe) : acquisition de fonds de commerce ou achat de titres permettant de devenir majoritaire à l'issue de l'opération.

MODALITÉS

- Le montant du prêt est au plus égal au montant des fonds propres et quasi propres de l'emprunteur.
- Partenariat financier (1 pour 1) sous forme de financement bancaire associé, de financement participatif ou d'apport en capital portant sur le même programme et réalisé depuis moins de 6 mois.
- Echéances trimestrielles avec amortissement linéaire du capital.
- Dans tous les cas l'emprunteur, la cible ou le groupe bénéficiaire doit produire une documentation comptable qui couvre une période de 24 mois d'activité minimum.

Bpifrance - RCS 502 527 6778 - Document non contractuel et sous réserve de l'absence de litige de cette dernière - Juin 2020

WWW.TOURISME.BPIFRANCE.FR

MERCI



Auvergne
Rhône-Alpes
Tourisme

bpi**france**